

**Ville de Fosses**

Acte certifié exécutoire après avoir été

Transmis au représentant de l'Etat

le : **02 AVR. 2026**

Publié le : **02 AVR. 2026**

La Maire, Jacqueline HAESINGER

**ARRETÉ N°26/044**

**PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE À MONSIEUR CHRISTOPHE LUCAS,  
3<sup>EME</sup> ADJOINT AU MAIRE, EN MATIÈRE DE DÉMOCRATIE, DE RAYONNEMENT ET DE VIE CULTURELLE  
ET SPORTIVE**

La Maire de Fosses,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-18 relatif à la délégation de fonctions du maire à ses adjoints et conseillers municipaux, ainsi que son article L.2122-21 relatif aux attributions du maire ;

Vu le livre III du Code général des collectivités territoriales relatif aux finances communales, et notamment son article L.2311-1 définissant le budget de la commune comme l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles ;

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales relatives à la préparation, au vote et à l'exécution du budget des communes ;

Vu la délibération n°2026.026 du 21 mars 2026 fixant les montants des indemnités de fonction du Maire, des adjoints au Maire et des conseillers municipaux délégués ;

Vu la délibération n°2026.027 du 21 mars 2026 portant sur les indemnités de fonction des élus municipaux : fixation des majorations ;

Considérant que Monsieur Christophe LUCAS a été élu 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire lors du conseil municipal du 21 mars 2026 ;

Considérant que Monsieur Christophe LUCAS aura à traiter, sous la surveillance et l'autorité du Maire, les affaires relatives à la démocratie, au rayonnement et à la vie culturelle et sportive ;

**ARRETE**

**Article 1 - Délégation de fonction**

Délégation permanente est donnée à Monsieur Christophe LUCAS, 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire de la ville de FOSSES, à l'effet d'assurer dans les domaines de la démocratie, du rayonnement et de la vie culturelle et sportive, les fonctions suivantes :

**1. Démocratie vivante et participation citoyenne :**

- Développer la participation citoyenne et placer l'habitant au cœur du projet municipal ;
- Animer et coordonner les instances participatives (Conseil Citoyen, dispositifs de concertation, rencontres de quartiers) ;
- Encourager et accompagner les initiatives locales associatives, économiques et citoyennes ;
- Moderniser, transformer et renforcer les outils de transparence et d'information municipale (mise en œuvre d'un nouveau magazine municipal modernisé, communications sur les réseaux sociaux,

consultations numériques, communication institutionnelle, publication des signalements et retours aux habitants) ;

- Favoriser la mixité sociale et générationnelle dans les dispositifs participatifs.

Afin d'assurer cette mission, il pourra être soutenu par le conseiller délégué en charge de la transformation numérique. De même, cette délégation s'exercera grâce à l'appui du service du Cabinet du Maire, de la Direction générale des services et du service communication de la ville de Fosses.

## **2. Culture et accès aux pratiques artistiques :**

L'adjoint en charge de la démocratie, du rayonnement et de la vie culturelle et sportive sera chargé, en lien avec le conseiller délégué à la vie culturelle et aux relations internationales, de :

- Définir et mettre en œuvre la politique culturelle municipale ;
- Garantir l'accès à la culture pour tous les publics ;
- Développer et diversifier les pratiques artistiques (théâtre, ateliers d'écriture, actions culturelles partenariales) ;
- Superviser le fonctionnement et la modernisation des équipements culturels, notamment l'Espace Germinal ;
- Valoriser le patrimoine local, dont l'école Henri Barbusse, et coordonner la participation aux Journées Nationales du Patrimoine ;
- Promouvoir la participation de la Ville aux dispositifs nationaux, tels que le *Printemps des Poètes* ;
- Veiller aux relations internationales de la ville de Fosses, et faire vivre les jumelages existants avec Bil'in en Palestine, Serres en Grèce et Kampti au Burkina Faso.

Cette délégation s'exercera grâce à l'appui du service du Cabinet du Maire et de la Direction générale adjointe des services à la population.

## **3. Cohésion associative et Sports :**

L'adjoint en charge de la démocratie, du rayonnement et de la vie culturelle et sportive sera chargé, en lien avec le conseiller délégué en charge de la vie associative et des pratiques sportives, de :

- Favoriser les rapports entre les associations et les services de la ville de Fosses ;
- Favoriser la démocratisation des pratiques sportives ;
- Valoriser les équipements existants, notamment le Stade Auguste Delaune ;
- Encourager et inscrire la ville de Fosses dans les initiatives nationales (Sidaction, Téléthon) ;
- Développer les actions sportives favorisant le vivre-ensemble et la mixité.

Cette délégation s'exercera grâce à l'appui du service de la Direction générale adjointe des services à la population et des services concernés (vie locale et associative notamment).

## **4. Rayonnement et attractivité :**

- Contribuer à l'attractivité culturelle et événementielle de la commune, en veillant à la bonne organisation des fêtes et cérémonies, en lien avec le Conseiller délégué fêtes et cérémonies ;
- Développer les partenariats institutionnels et associatifs favorisant le rayonnement de Fosses à l'échelle intercommunale et nationale ;
- Soutenir les initiatives participant à l'image positive et dynamique de la ville ;
- Participer aux projets renforçant la convivialité et l'animation du territoire.

## **5. Administration générale :**

- Gérer les archives communales, en lien avec les services compétents et les archives départementales ;
- Superviser les systèmes d'information et les moyens généraux : équipements bureautiques et numériques et systèmes de connexion à la population ;
- Gérer l'accueil du public et les affaires générales de la ville : qualité de l'accueil, organisation des services à la population, gestion du cimetière, accessibilité des locaux.

Cette délégation s'exercera également grâce à l'appui du Cabinet du Maire, de la Direction générale des services et du service communication de la ville.

**L'Adjoint représentera la commune, par délégation du Maire, dans les instances, réunions et manifestations relevant de son champ de compétences.**

### **Article 2 – Délégation de signature**

Pour assurer ces délégations, délégation permanente est donnée à Monsieur Christophe LUCAS à l'effet de signer au nom du Maire tous actes, arrêtés, décisions et marchés publics, dont les montants sont inférieurs à 20 000 € HT, ressortissant des fonctions définies à l'article 1.

### **Article 3 - Délégation permanente spécifique**

Délégation permanente est donnée à Monsieur Christophe LUCAS, en cas d'empêchement et d'absence de Monsieur Blaise ETHODET NKAKE et de Madame Jeanick SOLITUDE, de représenter la ville pour un dépôt de plainte en gendarmerie.

### **Article 4 – Relations avec les services**

La présente délégation n'emporte, en elle-même, aucune autorité hiérarchique sur les agents communaux. Monsieur Christophe LUCAS exerce sa délégation en lien avec la direction générale et les autres services municipaux, dans le respect de l'organisation des services arrêtée par le maire.

### **Article 5 - Délégation exercée sous la responsabilité et la surveillance de la Maire**

Conformément à l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, cette délégation s'exerce sous la responsabilité et la surveillance de la Maire, qui pourra à tout moment la retirer.

### **Article 6 - Indemnité de fonction liée à la délégation**

Monsieur Christophe LUCAS percevra une indemnité de fonctions dans les conditions énoncées à la délibération susvisée du 21 mars 2026.

### **Article 7 - Recours contentieux**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans les deux mois suivant sa publication. Il peut dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux intenté devant son auteur.

### **Article 8 - Affichage et publication du présent arrêté**

Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs.

Ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Sarcelles, Monsieur le Releveur municipal, l'intéressé.

Fait à Fosses, le 27 mars 2026

La Maire

Jacqueline HAESINGER



Je soussigné ..... Christophe LUCAS .....  
Déclare avoir reçu un exemplaire du présent arrêté.

A Fosses, le ..... 01/04/2026 .....  
Signature de l'intéressé :

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping horizontal stroke followed by a vertical stroke and a small flourish at the end.